

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mardi 30 janvier 2024 à 17 h 30 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle étaient présents:

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, et les conseillers Christine Poirier, membre du comité exécutif, Nicholas Borne, membre du comité exécutif, Sandra Desmeules, membre du comité exécutif, Aline Dib, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Paolo Galati, Aglaia Revelakis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle, formant quorum des membres du conseil;

Mme Cecilia Macedo, présidente du conseil, est absente;

les conseillers Ray Khalil, Alexandre Warnet, Flavia Alexandra Novac et David De Cotis sont absents;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe.

La greffière adjointe mentionne que les avis de convocation ont été valablement notifiés à tous les membres du conseil par un moyen technologique.

CM-20240130-105

NOMINATION - PRÉSIDENT DU CONSEIL

Vu l'absence de Mme Cecilia Macedo, présidente du conseil, la séance est d'abord présidée par la greffière adjointe. Par la suite,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou

et résolu à l'unanimité:

de nommer le conseiller Yannick Langlois président du conseil de la présente séance.

ADOPTÉ

À 17 h 37, la séance est suspendue.

À 17 h 38, le président Yannick Langlois déclare la reprise de la séance. Tous les membres sont présents.

Conformément à l'article 81 du Règlement numéro L-12968, tous les membres du conseil acceptent unanimement de suspendre



temporairement la disposition de l'article 29 dudit règlement relativement à l'ordre des affaires soumises au conseil lors d'une séance extraordinaire faisant précéder la «période de questions du public aux membres du conseil sur les affaires prévues à l'avis de convocation» avant la partie «étude et adoption des affaires pour lesquelles la séance est convoquée».

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Alexander Rigante
Jimmy St-Germain
Jonathan Tremblay
Denis Roy
Alexandre Choquet

À 18 h 09, le président constate que la durée maximale de 30 minutes de la période de questions des citoyens est atteinte. Conformément au troisième alinéa de l'article 80 du Règlement L-12968, tous les membres présents consentent à la prolongation.

Pierre Collin
Ian Sabourin-Somers
Martine Ouellet

M. Jean-Pierre Dionne, responsable du protocole et des activités civiques, procède à la lecture des questions transmises par les citoyens souhaitant que leur question soit lue par un membre du personnel de la Ville:

Elissa Abou Chacra

À 18 h 39, le président constate que la durée maximale de 30 minutes de la période de questions des citoyens est atteinte. Conformément au troisième alinéa de l'article 80 du Règlement L-12968, tous les membres présents consentent à la prolongation.

Jean-François Ouellet
Julie Legaul
Projet de la Cité du cinéma

CM-20240130-106

ADOPTION - RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.7

La greffière adjointe mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Paolo Galati
APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules

et résolu:



d'adopter le Règlement numéro S.A.D.R.-1.7 modifiant le Règlement numéro S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval.

Un débat s'engage.

Le conseiller Claude Larochelle demande le vote sur la proposition, laquelle est acceptée par un compte de 15 en faveur et de 2 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Paolo Galati, Aglaia Revelakis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

(SD-2024-132)

CM-20240130-107

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION - RÈGLEMENT
S.A.D.R.-1.7

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport de consultation du Règlement numéro S.A.D.R.-1.7 modifiant le Règlement numéro S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval préparé par le Service de l'urbanisme et joint au sommaire décisionnel.

(SD-2024-132)

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS

Isabelle Piché
Claude Larochelle
Sondage – Projet de la Cité du cinéma



À 19 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

M. Yannick Langlois, conseiller

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe